

*Initiatives ministérielles*

tente de cacher? Il ne mentionne pas cette proposition dans le budget, il n'en parle pas dans le communiqué de presse décrivant la motion de voies et moyens. Cette proposition, citée pour la première fois dans un communiqué séparé émis en février 1991, apparaît soudainement dans le projet de loi C-92 cachée derrière des douzaines d'autres mesures.

Si cette proposition sur les fiducies avait été incluse dans le budget, à mon avis, elle aurait fait l'objet d'une plus grande attention et d'un examen beaucoup plus minutieux. Si cette mesure avait été présentée dans le budget, et je parle ici du budget de février 1992, le gouvernement aurait été forcé de donner des renseignements sur les répercussions budgétaires de la prolongation de cette règle.

Le ministre des Finances n'a donné aucune précision, ni dans le communiqué de presse de février 1991, ni dans l'avis accompagnant la motion de voies et moyens, ni même dans son discours d'aujourd'hui, sur le montant des recettes que le gouvernement comptait encaisser grâce à l'impôt sur les biens des fiducies familiales si la règle de 21 ans n'était pas prolongée. Aucune information n'a été fournie concernant les sommes que le gouvernement pourrait perdre si les dispositions spéciales relatives aux fiducies familiales étaient maintenues au-delà de la période de 21 ans.

Il me semble que ce sont là des précisions fondamentales et essentielles pour que le Parlement et que les Canadiens en général déterminent si cette mesure est vraiment dans l'intérêt public. En l'absence de ces renseignements, je ne vois pas comment la Chambre pourrait approuver cette mesure.

Nous essayons d'obtenir cette information directement du ministère des Finances. Il n'a pas pu ou n'a pas voulu nous la fournir. Je le répète, comme elle ne paraissait pas dans le budget, elle n'a pas été publiée à l'instar de celle concernant les répercussions fiscales de toutes les autres modifications prévues dans le budget de février 1992.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait cela? Qu'a-t-il à cacher? Le gouvernement veut-il nous faire accroire qu'il n'a pas examiné cet aspect, qu'il n'y a pas réfléchi lorsqu'il a décidé d'aller de l'avant avec cette mesure? L'information est publiée là-dedans. Elle est parfois difficile à trouver, mais elle est là en ce qui concerne toutes les propositions contenues dans ce projet de loi à l'exception de la prolongation de l'exonération des gains de

capital à l'égard des biens figurant dans ces fiducies familiales.

Pourquoi? Le gouvernement donne certes l'impression de vouloir cacher quelque chose. Il donne l'impression d'essayer de nous passer quelque chose en évitant tout examen approfondi.

Le gouvernement n'agit pas de façon à mériter la confiance de la Chambre ou des Canadiens. Nous devons connaître les implications fiscales de cette mesure. Comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas comment, sans cela, nous pourrions appuyer cette mesure.

Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il fallait pour que la Chambre appuie cette mesure. Et cela, même si cette mesure fait partie d'un volumineux projet de loi omnibus dont les autres propositions méritent peut-être à un degré ou à un autre l'appui de la Chambre ou de la population.

En agissant de cette façon, le gouvernement conservateur a corrompu le projet de loi C-92 dans son ensemble. C'est une simple question d'équité. À l'endroit des gens qui n'ont pas pu se prévaloir des dispositions concernant les fiducies familiales. À l'endroit des contribuables ordinaires qui ont vu leurs impôts haussés quelque 36 fois depuis que les conservateurs sont au pouvoir. À l'endroit des chômeurs dont les prestations et le droit aux prestations ont été réduits par le gouvernement conservateur. À l'endroit des Canadiens qui ne bénéficient pas, au niveau provincial, de tous les services auxquels ils ont droit à cause de la réduction, par le gouvernement conservateur, des paiements de transfert aux provinces. Au nom de l'équité, le gouvernement nous devait des réponses qu'il ne nous a pas données.

Nous avons entendu parler aussi de modifications apportées à l'exonération pour gains de capital. Le gouvernement ne nous a pas expliqué pourquoi il avait modifié cette exonération de telle façon que certains doivent payer de l'impôt sur les gains de capital pour un chalet, alors que d'autres, qui sont en mesure de réaliser des gains de capital en vendant des actions étrangères, bénéficient toujours de l'entière exonération de 100 000 \$.

Je le répète, le projet de loi C-92 invite au cynisme et à la suspicion. Certaines dispositions méritent peut-être d'être appuyées; mais je ne vois pas comment on peut l'adopter dans son ensemble. Ce qu'il faut plus que toute autre chose, ce sont des élections qui donnent un nouveau et un meilleur gouvernement à notre pays, un gouvernement qui, je vous le dit, sera libéral.